

UN COMPTEUR BIHORAIRE ?

ARTICLES DIVERS

[mise à jour : 02/2014]



En Belgique environ 55% de la production électrique est d'origine nucléaire. Or, une telle centrale fonctionne en continu, il y a donc un surplus d'électricité qui est produit la nuit.

Comme l'électricité ne se stocke pas facilement, il a fallu trouver des astuces pour utiliser cette énergie : pompage pendant la nuit à la cascade de Coe (et turbinage quand la demande en électricité est plus grande), éclairage des autoroutes et tarifs préférentiels pour inciter les consommateurs à reporter une partie de leur consommation la nuit !

Comment savoir si vous bénéficiez d'un tarif différent le jour et la nuit ?

Consultez la facture annuelle transmise par votre fournisseur d'électricité. Elle reprend les index de votre compteur. S'il y est spécifié "heures creuses" et "heures pleines" c'est que vous avez un comptage bihoraire !

Électricité	
Consommation mesurée sur 368 jours	
Heures pleines : 1.532 kWh	Numéro de compteur
Heures creuses : 1.749 kWh	7432 - Heures pleines
3.281 kWh électricité	7432 - Heures creuses
	Index
	11-03-2011
	1 2 3 1
	1 3 6 7
	Index
	13-03-2012
	2 7 6 3
	3 1 1 6

Nombre de jours pris en compte pour le calcul de votre consommation: 340 jours

Pour la période	du 14/09/2012	au 20/08/2013	Votre consommation totale (kWh)
Conso heures pleines	4 5 7 1 6 0 kWh	4 6 5 9 2 0 kWh	876,00
Conso heures creuses	2 0 7 1 6 0 kWh	2 1 8 7 7 0 kWh	1.161,00

Quels sont les horaires du tarif heures creuses ?

Cela dépend de votre gestionnaire de réseau ! Généralement c'est 22h - 7h ou 23h - 8h, ainsi que le week-end (de vendredi soir à lundi matin) mais pas les jours fériés.

Pour connaître les horaires d'application chez vous, rendez-vous sur le site de votre gestionnaire de réseau. Si vous ne le connaissez pas, vous pouvez aller sur <http://www.cwape.be> et le trouver à l'aide de votre code postal. A Bruxelles il n'y a qu'un seul gestionnaire de réseau : [Sibelga](#).

Est-il intéressant de changer de compteur pour bénéficier du tarif bihoraire ?

Le compteur d'électricité appartient au gestionnaire de réseau. Si vous avez un compteur simple (un seul cadran) et souhaitez le remplacer par un compteur à 2 cadrans, il faudra payer le changement de compteur et cela coûte plusieurs centaines d'euros !



Il faut donc que vous puissiez reporter une part importante de la consommation en heures creuses pour que cela soit intéressant. C'est par exemple le cas si vous avez un chauffe-eau électrique et des gros électros qui peuvent tourner la nuit ou le week-end.

Vous pouvez avoir une idée des économies possibles en utilisant les simulateurs tarifaires : <http://www.compacwape.be> (Wallonie) ou <http://www.brusim.be> (Bruxelles)

Par exemple, pour une consommation de 3500 kWh en tarif normal et 3500 kWh en bihoraire (dont 1600 kWh en heures pleines et 1900 kWh en heures creuses), la différence sera d'une cinquantaine d'euros par an. Si le remplacement du compteur coûte 400€, il faudra 8 ans pour le rentabiliser.

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

- [1] <http://www.ecoconso.be/fr/Un-compteur-bihoraire>
- [2] <http://www.ecoconso.be/fr/thematiques/electricite>
- [3] <http://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/compteur>
- [4] <http://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>
- [5] <http://www.cwape.be/?dir=2.2.07>
- [6] <http://www.sibelga.be/fr/tarifs/type-compteur/tarif-bihoraire>
- [7] <http://www.compacwape.be/proc/simulation;jsessionid=90AE273FFA3243161F8016EBC4E82943?execution=e1s1>
- [8] <http://www.brusim.be/proc/simulation;jsessionid=E8FF1BE9F46E6DF53E1562039781A575?execution=e1s1>

